

# IINTERSYNDICALE PATRONALE DE POLYNESIE FRANCAISE

Monsieur Dominique SORAIN,  
Haut-commissaire de République  
En Polynésie Française  
BP 115 - 98713 Papeete

Papeete, le 16 septembre 2021

## Objet : Situation des entreprises de Polynésie française

Monsieur le Haut-Commissaire,

Comme vous le savez, la situation sanitaire face à la crise Covid en Polynésie Française est sans précédent. Le taux d'incidence enregistré est largement supérieur à celui de la métropole, avec 3300 cas covid positifs signalés à ce jour et une moyenne de 20 décès par jour.

De même, la situation économique sinistrée laisse apparaître un effondrement de son PIB de -7,6%, le plus élevé de tous les territoires d'Outre-mer.

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en date du 12 août 2021, les mesures de couvre-feu applicables immédiatement, puis l'instauration d'une nouvelle mesure de confinement depuis le 20 août 2021, reconduite le 06 septembre 2021, n'ont fait qu'aggraver la situation déjà dramatique des entreprises polynésiennes.

Nous avons compris que des adaptations seraient apportées aux dispositifs d'aides soutenus par l'Etat pour tenir compte du contexte particulièrement difficile que nous traversons. Les entreprises du territoire attendent ces aménagements indispensables à leur survie. Néanmoins, au regard de la situation extrêmement préoccupante de certaines entreprises, ces mesures ne suffiront pas et il faut aller encore plus loin afin de prendre en compte nos réalités économiques locales.

Aussi, nous demandons **que les mesures d'aide de l'Etat soient prolongées jusqu'à la fin de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré en Polynésie Française**, avec des conditions assouplies et généralisées à toutes les entreprises.

### **Concernant le Fonds de Solidarité des Entreprises renforcé (FSE renforcé), nous demandons :**

1. Qu'il soit étendu à toutes les entreprises impactées par la crise sur le territoire, quel que soit leur domaine d'activité dès lors qu'elles justifient d'une perte de chiffre d'affaire de 10% ;
2. Que le critère « *d'au moins 20 jours* » de mesures restrictives soit applicable à toutes les mesures d'urgence (confinement et couvre-feu) ;
3. Que le critère d'avoir déjà bénéficié du dispositif FSE auparavant soit supprimé,
4. Que les entreprises créées après le 31/01/2021 puissent bénéficier du dispositif.

### **Concernant le FSE droit commun, nous demandons :**

- 1- Que le critère d'éligibilité « *d'au moins 21 jours d'interdiction d'accueil au public* » soit ramené à 20 jours, et couvre toutes les mesures d'urgence prononcées depuis le 12 août (couvre-feu et confinement),
- 2- Que le critère d'éligibilité de la perte de 50% du chiffre d'affaire soit ramené à 30%.

**Concernant le dispositif des coûts fixes, nous demandons :**

1. Qu'il soit étendu à toutes les entreprises impactées par la crise sur le territoire, quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires et leur domaine d'activité ;
2. Que le seuil de perte de chiffre d'affaires soit abaissé à 40% pour la période éligible ;
3. Que le critère « *d'interdiction d'accueil au public de manière ininterrompue au cours d'au moins un mois calendaire de la période éligible* » couvre toutes les mesures d'urgence prononcées depuis le 12 août (couvre-feu et confinement) ;
4. Que le critère d'avoir déjà bénéficié du dispositif FSE auparavant soit supprimé.

**Concernant le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), nous demandons la possibilité d'assouplir les modalités de remboursement.**

En espérant que nos requêtes retiennent toute votre attention et dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Haut-commissaire, en l'expression de notre plus haute considération.

**Frédéric DOCK**  
Président du MEDEF PF



**Christophe PLEE**  
Président de la CPME PF

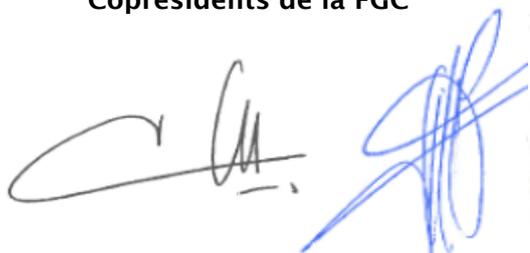


**Stéphane CHINLOY**  
Président de la CCISM



Stéphane CHINLOY  
CCISM

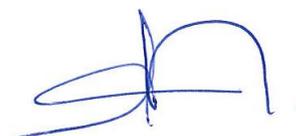
**Marc STUHLFAUTH**  
**Christophe DUFOUR**  
Coprésidents de la FGC



**Ludovic RENAUD**  
Président de la SCPF



**Maxime ANTOINE-MICHARD**  
Président des Restaurants



Copie :

- M. le Ministre des Outre-Mer,
- M. le Président de la Polynésie française,
- M. le Ministre de l'Economie et des Finances.